



COMMUNE de PRESEAU

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 5 AVRIL 2019

Le Cinq Avril Deux Mil Dix Neuf, le Conseil Municipal, dûment convoqué le Trente Mars Deux Mil Dix Neuf, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandrine FRANÇOIS-LAGNY, Maire.

Madame le Maire ouvre la séance à 19h10 et annonce que le quorum est atteint.

PRESENTS : Sandrine **FRANÇOIS-LAGNY**, Anne-Flore **DESAINT** Stephan **CHOJEAN**, Sabine **MARONGIU**, Daniel **DOLPHIN**, Marlène **SAINT AUBERT**, Cécile **DUTILLEUL**, Fabienne **SARRUT**, Jean-Marc **RICHARD**, Jean Claude **BION**, Gino **BASSEZ**.

PROCURATIONS :

De Vincent Georget à Marlène SAINT AUBERT
De Aurélie GEORGET à Daniel DOLPHIN
De Gérard NICODEME à Sabine MARONGIU
De Florence THIEFFRY à Gino BASSEZ
De Éric CHEVALIER à Jean Claude BION

ABSENTS :

Alexandre BAULOY, Sylvie PICCHIARINI, Thérèse LEGROS.

Madame Fabienne SARRUT a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- ☞ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 Mars 2019
- ☞ Délibération pour l'acquisition de matériel et logiciels pour la gestion du service enfance jeunesse.
- ☞ Décision Budgétaire Modificative – écritures erronées 2011
- ☞ Approbation du Compte de Gestion 2018 du budget primitif commune.
- ☞ Vote du Compte Administratif 2018 du budget primitif commune.
- ☞ Affectation du résultat 2018 pour le budget primitif de la commune.
- ☞ Vote du Budget Primitif Principal 2019 pour la commune.
- ☞ Vote des subventions aux associations.
- ☞ Délibération attribuant une subvention aux forains pour l'année 2019.
- ☞ Subvention école Sainte Thérèse pour les élèves de l'école primaire.
- ☞ Délibération attribuant une subvention au CCAS de Preseau
- ☞ Approbation du Compte de Gestion 2018 du budget annexe pôle commerce.



- ↳ Vote du Compte Administratif 2018 du budget annexe pôle commerce.
- ↳ Affectation du résultat 2018 pour le budget annexe bâtiment commercial.
- ↳ Vote du Budget Annexe pôle commerce 2019.
- ↳ Compte rendu des décisions de Madame Le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

Madame le Maire rappelle que l'approbation du procès-verbal la séance du 28 Mars 2019 est reportée, celui-ci n'ayant pas été pour l'instant transmis aux conseillers à ce jour.

DELIBERATION POUR L'ACQUISITION DE MATERIEL ET LOGICIELS POUR LA GESTION DU SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Stéphan CHOJEAN expose le projet concernant l'acquisition de deux logiciels de gestion service enfance-jeunesse et d'un poste informatique.

Un diagnostic a été dressé par le Service Enfance Jeunesse concernant le flux grandissant des inscriptions ALSH occasionnant une attente pour les familles. Le logiciel portail familles – gestion permettra d'effectuer en ligne les paiements de la cantine, de la garderie et du centre, donc d'apporter plus de souplesse aux parents. Le logiciel gestion ALSH/Périscolaire/Restauration permettra quant à lui d'écourter le temps passé en régie pour reprendre l'ensemble des éléments.

L'acquisition du logiciel portail familles – gestion en ligne nécessite un financement de 10 558 € TTC (logiciel), le poste informatique nécessite un financement de 998.80 € TTC et le logiciel gestion ALSH/ Périscolaire/Restauration nécessite un financement de 5382 € TTC.

La CAF subventionnera le logiciel portail familles – gestion en ligne à hauteur de 3 666 € et le poste informatique et le logiciel gestion ALSH/Périscolaire/Restauration à hauteur de 2 319.36 €.

Monsieur Jean Marc Richard souhaiterait savoir si ce logiciel est agréé par la CAF. Monsieur Stéphan CHOJEAN répond par l'affirmative.

Madame le Maire propose de passer au vote. L'assemblée délibérante décide à **16 Voix POUR** (Sandrine **FRANÇOIS-LAGNY**, Anne-Flore **DESAINT** Stephan **CHOJEAN**, Sabine **MARONGIU**, Daniel **DOLPHIN**, Marlène **SAINT AUBERT**, Cécile **DUTILLEUL**, Fabienne **SARRUT** Jean-Marc **RICHARD**, Jean Claude **BION**, Gino **BASSEZ**,) dont **5 procurations** (Vincent **GEORGET**, Aurélie **GEORGET**, Gérard **NICODEME**, Florence **THIEFFRY**, Éric **CHEVALIER**), l'acquisition de matériels et logiciels pour la gestion du service enfance jeunesse

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE – ECRITURES ERRONEES 2011

La trésorerie de Marly demande de régulariser une écriture erronée de 2011 au compte 238 concernant l'opération « Préseau centre bourg » OP 241

Au chapitre 041 pour obtenir des crédits budgétaires au compte de dépense 2138 et recette 238 d'un montant de 19 607.82 € OP 241



| COMPTES DEPENSES | | | | | | | |
|------------------|---------|------|------|-----|-----|----------------------|------------|
| SENS | SECTION | CHAP | ART | OP | ANA | AUTRES CONSTRUCTIONS | MONTANT |
| D | I | 041 | 2138 | 241 | HCS | | 19 607.82€ |
| | | | | | | TOTAL | 19607.82€ |

| COMPTES RECETTES | | | | | | | |
|------------------|---------|------|-----|-----|-----|--|------------|
| SENS | SECTION | CHAP | ART | OP | ANA | AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATION | MONTANT |
| R | I | 041 | 238 | 241 | HCS | | 19 607.82€ |
| | | | | | | TOTAL | 19 607.82€ |

Il sera établi 2 mandats (11764.37 € et 7843.45 €) au compte 2138 / 041

Référence actif B22/2011-6

Objet : Préseau centre bourg

Et

Il sera établi 2 titres (11764.37 € et 7843.45 €) au compte 238 / 041

Référence actif B03/2011-1

Objet : annulation mandat 100/2011

Madame le Maire propose de passer au vote.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à **16 VOIX POUR** (Sandrine **FRANÇOIS-LAGNY**, Anne-Flore **DESAIN** Stephan **CHOJEAN**, Sabine **MARONGIU**, Daniel **DOLPHIN**, Marlène **SAINT AUBERT**, Cécile **DUTILLEUL**, Fabienne **SARRUT** Jean-Marc **RICHARD**, Jean Claude **BION**, Gino **BASSEZ**,) **dont 5 procurations** (Vincent **GEORGET**, Aurélie **GEORGET**, Gérard **NICODEME**, Florence **THIEFFRY**, Éric **CHEVALIER**), d'entériner la DMB concernant des écritures erronées au titre de l'année 2011.

Madame le Maire aimerait comprendre le pourquoi cette erreur. Monsieur Richard répond qu'il n'a jamais entendu de telles « âneries ».

Les élus d'opposition décident de quitter la salle à 19H27 faisant ainsi tomber le quorum, à l'aube du quatrième point de l'ordre du jour.

Madame le Maire lève donc la séance à 19H35.

